

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 24 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre février à vingt heures, le conseil municipal de la commune de CLERMONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian VERMELLE, Maire.

Date de convocation : 20 février 2017 / Date d'affichage : 20 février 2017

Présents : Christian VERMELLE, Michèle LIARD, Cécile ORNSTEIN, Robert ARIIS, Dominique THEVENET, Sylvette VIRET, Geneviève CLAVIOZ, Pierre SEVE, Philippe MONOD

Absents : Eric BONNOT

Procuration : Eric BONNOT pour Robert ARIIS

Secrétaire de séance : Pierre SEVE

Le procès-verbal de la séance précédente n'est pas approuvé pour cause d'erreur. La rectification sera effectuée et le procès-verbal du Conseil Municipal du 06 janvier sera remis à l'approbation lors du conseil suivant.

Avant de démarrer les points prévus à l'ordre du jour, M. le Maire propose au Conseil Municipal le rajout de deux points :

- Délibération sur la modification de l'éclairage public (horaires et zonages)
- Délibération du Conseil Municipal visant à autoriser M. le Maire à lancer toutes les procédures et consultations ainsi qu'à gérer tous dossiers afférents au projet du garage SAGE.

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal.

Ces deux points sont rajoutés à l'ordre du jour.

03-2017 – Election d'un adjoint au Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Vu la démission de Madame Cécile ORNSTEIN, deuxième adjointe au Maire ;

Vu le courrier de M. le Préfet de la Haute-Savoie acceptant la démission de Madame Cécile ORNSTEIN ;

Considérant que le maire adjoint est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 10

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6 (six)

ont obtenu :

Robert ARRIS, dix voix (10 voix)

Robert ARRIS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée deuxième maire adjoint.

04-2017 – Indemnité alloué au percepteur pour 2016

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Vu la demande d'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor en date du 29 novembre 2016, correspondant à la somme de 384.95 €,

Le conseil municipal, après avoir délibéré à 7 voix Pour et 3 voix Contre (CLAVIOZ, ORNSTEIN, BONNOT), décide d'accorder à 100% l'indemnité de conseil pour l'année 2016 à Monsieur le Receveur Municipal de la Trésorerie de Seyssel, Monsieur Ludovic PEYTIER, soit 384.95 €.

05-2017 – Convention 2017 pour AGIRE74

Monsieur le maire, rapporteur, rappelle aux membres du conseil municipal que la commune adhère à l'association AGIRE 74, association pour l'insertion et le retour à l'emploi.

Par le biais d'une convention, la commune utilise ses services notamment pour effectuer des petits travaux communaux d'entretien.

Monsieur le maire propose de reconduire cette convention pour 2017, correspondant à 3.25 jours d'intervention du chantier d'insertion (4 salariés polyvalents et 1 encadrant) pour un montant de 1 340 € dont 40 € de frais d'adhésion. La présente convention est conclue pour une période de douze mois, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- de renouveler son adhésion à l'association AGIRE 74 pour l'année 2017,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et éventuels avenants permettant de faire appel à ce service, ainsi que toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente convention.

06-2017 – Programme de travaux ONF 2017

Pierre SEVE, rapporteur, fait état du courrier reçu en mairie le 05 janvier 2017 concernant le programme de travaux de l'ONF.

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur les travaux envisagés sur la commune pour l'année 2017.

L'ONF propose un entretien du périmètre de la parcelle 7 par un débroussaillage manuel, ainsi qu'une remise en état des limites périmétrales du canton des Excoffières avec nettoyage des layons périmétraux et matérialisation avec liserées blanc et rouge pour un coût global de 1250 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil :

- **donne son accord** pour les travaux en question.
- **autorise** Monsieur le Maire à signer le programme d'actions pour l'année 2017.

07-2017 – Subvention exceptionnelle pour voyage scolaire

Monsieur Christian VERMELLE, maire, rapporteur, fait l'exposé suivant :

L'APE du RPI Clermont-Desingy-Droisy sollicite la commune afin d'obtenir une subvention exceptionnelle destinée à financer un voyage scolaire organisé au profit des élèves de CM2 dans le Gard, en rapport avec le projet pédagogique intitulé : Histoire et territoire du GARD, du 15 au 17 mai 2017.

Considérant que 24 élèves de CM2 sont concernés par ce voyage, dont 9 enfants de Clermont,

Considérant que la subvention a été calculée sur un coût du 7.50 € par jour et par enfant,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ACCORDE** à l'APE du RPI de Clermont-Desingy-Droisy, une subvention de 202.50 € (deux cent deux euros et cinquante centimes),

- **DEMANDE** à M. le Maire d'inscrire cette somme au budget, au compte 6574.

08-2017 – Demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Savoie dans le cadre du FDDT (Fonds Départemental de Développement des Territoires) pour la réalisation de travaux d'aménagement du site de l'ancien garage SAGE

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune va entreprendre des travaux d'aménagement du site de l'ancien garage SAGE. En effet, le site nécessite une réhabilitation importante. La commune envisage un aménagement paysager avec cheminements piétons, et quelques places de parking.

Pour financer ces travaux, il est de l'intérêt de la municipalité de solliciter une subvention auprès des services du Conseil Départemental de la Haute-Savoie dans le cadre du FDDT.

Le montant de ces travaux est estimé à 122 166 € hors taxes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

SOLLICITE une subvention auprès des services du Conseil Départemental de la Haute-Savoie dans le cadre du FDDT, au titre de l'année 2017 pour réaliser ces travaux.

09-2017 – Demande de subvention au Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes pour la réalisation de travaux d'aménagement du site de l'ancien garage SAGE

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune va entreprendre des travaux d'aménagement du site de l'ancien garage SAGE. En effet, le site nécessite une réhabilitation importante. La commune envisage un aménagement paysager avec cheminements piétons, et quelques places de parking.

Pour financer ces travaux, il est de l'intérêt de la municipalité de solliciter une subvention auprès des services du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes.

Le montant de ces travaux est estimé à 122 166 € hors taxes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'année 2017 pour réaliser ces travaux.

10-2017 – Demande de subvention auprès des services de l'Etat dans le cadre de la réserve parlementaire pour la réalisation de travaux d'aménagement du site de l'ancien garage SAGE

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune va entreprendre des travaux d'aménagement du site de l'ancien garage SAGE. En effet, le site nécessite une réhabilitation importante. La commune envisage un aménagement paysager avec cheminements piétons, et quelques places de parking.

Pour financer ces travaux, il est de l'intérêt de la municipalité de solliciter une subvention auprès des services de l'Etat, dans le cadre de la réserve parlementaire.

Le montant de ces travaux est estimé à 122 166 € hors taxes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

SOLLICITE une subvention auprès des services de l'Etat, dans le cadre de la réserve parlementaire, au titre de l'année 2017 pour réaliser ces travaux.

11-2017 – Demande de subvention auprès des services de l'Etat dans le cadre de la réserve parlementaire pour les travaux de remplacement des volets du bâtiment de l'école

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune va entreprendre des travaux de remplacement des volets du bâtiment de l'école, compte tenu de la vétusté des volets actuels dont les accroches se descendent du mur et provoquent une dangerosité pour les enfants de l'école.

Pour financer ces travaux, il est de l'intérêt de la municipalité de solliciter une subvention auprès des services de l'Etat, dans le cadre de la réserve parlementaire.
Le montant de ces travaux est estimé à 10 000 € hors taxes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
SOLLICITE une subvention auprès des services de l'Etat, dans le cadre de la réserve parlementaire, au titre de l'année 2017 pour réaliser ces travaux.

12-2017 – Demande de subvention auprès des services de l'Etat dans le cadre de la réserve parlementaire pour les travaux de remplacement des volets du bâtiment de l'école

Vu la délibération 01/2017 du 06 janvier 2017, par laquelle le conseil municipal a approuvé le lancement de l'opération « Garage SAGE », et a autorisé M. le Maire a demandé des subventions pour ce projet,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
AUTORISE le Maire à démarrer toutes les procédures de consultation des entreprises, à passer les marchés publics afférents et à signer tous documents nécessaires

13-2017 – Demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Savoie dans le cadre du SMDEA pour la réalisation d'installation de conduite d'eau potable pour mieux alimenter le bas du village

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune va entreprendre des travaux d'installation de conduite d'eau potable pour mieux alimenter le bas du village, actuellement alimenter par d'anciennes conduites trop étroites.

Pour financer ces travaux, il est de l'intérêt de la municipalité de solliciter une subvention auprès Conseil Départemental de la Haute-Savoie dans le cadre du SMDEA
Le montant de ces travaux est estimé à 40 000 € hors taxes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
SOLLICITE une subvention auprès Conseil Départemental de la Haute-Savoie dans le cadre du SMDEA au titre de l'année 2017 pour réaliser ces travaux.

14-2017 – Demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour la réalisation d'installation de conduite d'eau potable pour mieux alimenter le bas du village

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune va entreprendre des travaux d'installation de conduite d'eau potable pour mieux alimenter le bas du village, actuellement alimenter par d'anciennes conduites trop étroites.

Pour financer ces travaux, il est de l'intérêt de la municipalité de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau.
Le montant de ces travaux est estimé à 40 000 € hors taxes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
SOLLICITE une subvention auprès de l'Agence de l'Eau au titre de l'année 2017 pour réaliser ces travaux.

15-2017 – Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Monsieur le maire, rapporteur, explique qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un accroissement d'activité.

L'agent contractuel sera recruté dans le grade des adjoints techniques territoriaux 2° classe, relevant de la catégorie hiérarchique C, suivant l'article 3-1° de la loi 84-53,

Cet agent assurera les fonctions d'agent technique municipal polyvalent à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de 28 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 340 du grade de recrutement, agrémenté d'un régime indemnitaire correspondant à son cadre d'emploi et en vigueur sur la commune. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1°,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité,
- le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique 2° classe pour un accroissement temporaire d'activité.

16-2017 – Extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire de la commune : horaires et secteurs concernés

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies.

Une réflexion a ainsi été engagée par le conseil municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Vu la délibération 02-2017 approuvant l'extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire de la commune, il est nécessaire de préciser les secteurs concernés et les horaires de coupures pour chaque secteur.

ZONES D'EXTINCTION	HORAIRES D'EXTINCTION
Tout le territoire de la commune (dont hameaux)	23h00 – 06h00
En période estivale, secteur du Château	01h00-06h00

Le secteur de chef-lieu pourra ponctuellement être maintenu allumé lors de manifestations importantes.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les secteurs prévus et les horaires ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires d'information de la population et d'adaptation de la signalisation.

17-2017 – Demande de subvention au Conseil Départemental de Haute-Savoie dans le cadre des amendes de police pour la réalisation de travaux de voirie

La commune de Clermont souhaite réaliser des travaux de sécurisation de la voirie communale en créant un passage piéton pour sécuriser les élèves et usagers lors de la traversée de la DR910, face à la place de la Fruitière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie dans le cadre des amendes de police au titre de l'année 2017 pour réaliser ces travaux.

18-2017 – Constitution des commissions communales et intercommunales

Suite à la démission de la deuxième adjointe et au vote du nouvel adjoint, et suite à la mise en place des commissions intercommunales de la nouvelle intercommunalité, il est nécessaire de revoir les membres de chaque commission.

Les membres de la commission sont répartis comme suit :

COMMISSIONS	Rapporteurs	Membres de la commission
<u>Commissions communales</u>		
Finances	Michèle LIARD	Cécile ORNSTEIN PHILIPPE MONOD Geneviève CLAVIOZ
Scolaire/cantine/jeunesse	Sylvette VIRET	Cécile ORNSTEIN Geneviève CLAVIOZ
Gestion du personnel/attributions des logements communaux	Michèle LIARD	Geneviève CLAVIOZ
Appel d'offre	Michèle LIARD	Eric BONNOT Pierre SEVE Dominique THEVENET
Liste électorale		Paul DUFOUR Françoise COUDERT
Communication/Office du Tourisme	Pierre SEVE	Geneviève CLAVIOZ Robert ARIIS
Domaine communal	Philippe MONOD	Pierre SEVE Dominique THEVENET
Bâtiments communaux/cimetière	Robert ARIIS	Dominique THEVENET Eric BONNOT
Eau potable/eaux pluviales	Dominique THEVENET	Michèle LIARD Philippe MONOD
Travaux et voirie/cadre de vie/environnement	Eric BONNOT	Dominique THEVENET Philippe MONOD
Fêtes/cérémonies et associations	Sylvette VIRET	Robert ARIIS Pierre SEVE
Urbanisme/PLU	Michèle LIARD	Geneviève CLAVIOZ Dominique THEVENET
Défense et sécurité	Pierre SEVE	
Informatique / site internet	Cécile ORNSTEIN	Michèle LIARD
<u>Conseil communautaire</u>	Christian VERMELLE	
<u>Délégués communaux CCUR</u>		
Budget – finances	Michèle LIARD	
Bâtiment – Services techniques	Robert ARIIS	
Développement économique	Christian VERMELLE	
Urbanisme - aménagement	Michèle LIARD	
Assainissement	Dominique THEVENET	
Administration générale	Michèle LIARD	
Tourisme	Pierre SEVE	
Transport – Association – Gens du voyage	Sylvette VIRET	
Développement social	Geneviève CLAVIOZ	
Environnement – ordures ménagères	Philippe MONOD	
FISAC	Sylvette VIRET Pierre SEVE	
<u>Syndicats</u>		
SISS	Christian VERMELLE Michèle LIARD	
Synd école maternelle	Michèle LIARD	Cécile ORNSTEIN Christian VERMELLE
Synd des eaux de Bellefontaine	Dominique THEVENET Christian VERMELLE Philippe MONOD	Robert ARIIS Michèle LIARD
CCAS	Sylvette VIRET Geneviève CLAVIOZ Robert ARIIS	Lucette ORSET Laure DUFOUR Michèle VERMELLE

QUESTIONS DIVERSES

1/ La commune va se doter d'une vidéosurveillance sur le site du hangar technique. La société Nexecur, déjà en charge de la télésurveillance en mairie, à proposer un devis intéressant, incluant téléalarme et vidéosurveillance pour un montant d'environ 5 000 € TTC. Le devis a été accepté.

2/ SMECRU : Dominique THEVENET et Pierre SEVE seront dorénavant les deux élus en rapport avec le SMECRU.

3/ Formation secouriste : une session aura bientôt lieu en mairie. Elle sera dispensée aux élus et aux membres de l'association Clin d'œil qui viendront compléter la session. La commune prendra en charge la part des élus mais pas celle de Clin d'œil.

4/Parcs et Jardins de La Balme : La commune de La Balme a demandé à chaque commune ayant un emplacement aux Parcs et Jardins si elles souhaitaient continuer à entretenir l'espace et à embellir le site. La commune souhaite continuer avec les même bénévoles qu'actuellement.

5/ Ventilation mécanique de l'école : la grosse maintenance n'est plus effectuée depuis 2013. Il est proposé de demander à l'entreprise clermontoise DERM ou à Paul ORSET de bien vouloir s'en charger à l'avenir.

Le Conseil Municipal tient à remercier chaleureusement Madame Cécile ORNSTEIN pour ces années passées à s'investir sur la commune en tant que 2° adjointe, et félicite tout aussi chaleureusement Monsieur Robert ARIIS pour son élection en tant que nouvel adjoint au maire.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h30